Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260623-DELBU2026_06_39-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h00, au Pôle enfance-jeunesse de Louargat sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :
Béatrice BILLAUX, Pascal BONNEAU, Yvon BOUTIER, Virginie DOYEN, Michel DUMAIL, Yannick ECHEVEST, Jean-Pierre GIUNTINI, Cyril JOBIC, Yannick LE BARS, Philippe LE GOFF, Vincent LE MEAUX, Frédéric LE MEUR, Bruno LEBRETON, Damien MALINAS, Nathalie O'CONNOR, Dominique PARISCOAT, Olivier PICART, Clarisse PINEL, Christian PRIGENT, Véronique ROLLAND, Richard VIBERT.

Etaient excusés :
Marie-Christine BINOT, Gildas CONNAN, Guillaume LOUIS

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-06-039
Animation économique territoriale : Monsieur TRICART-LEMAITRE Louis Gabriel - Plouëc-du-Trieux

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL2026-04-096 du 14 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de Minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par les règlements de la Commission (UE) 2019/316 du 21 février 2019, (UE) 2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024, version consolidée ;

Vu la délibération DEL2023-05-107 du 30 mai 2023 qui approuve les termes de la convention de partenariat avec la Région Bretagne portant sur les politiques de développement économiques pour la période 2023-2028, y compris le dispositif d'aide à l'installation en agriculture ;

Vu ladite convention de partenariat signée avec la Région Bretagne le 25 août 2023 ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a délégué au Bureau l'attribution des aides à l'installation en agriculture, dans le cadre fixé par le Conseil d'Agglomération et lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la demande de Monsieur Louis Gabriel TRICART-LEMAITRE, reçue le 12 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260623-DELBU2026_06_39-DE

Délibération

Considérant que ledit dossier de subvention présenté répond aux critères d'attribution du dispositif d'aide exposé dans la délibération susvisée et aux exigences du règlement des aides De Minimis ;
Suite à l'étude de la demande d'aide à l'installation d'une exploitation dédiée à la production de céréales avec atelier farine et pâtes en agriculture biologique sur la commune de Plouëc-du-Trieux déposée par Monsieur Louis Gabriel TRICART-LEMAITRE, il apparait que celle-ci est éligible à l'attribution d'une subvention de 2 500 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention de 2 500,00 € (deux mille cinq cents euros) à Monsieur Louis Gabriel TRICART-LEMAITRE dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation agricole et au titre du régime d'aide « De Minimis » selon les conditions définies par la délibération suscitée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération